

Question écrite du 18 mai 2009 de MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexandre Chevalier: «Fonctionnement du bureau du Conseil municipal et frais inhérents».

Combien de réunions ont-elles été agendées par le bureau du Conseil municipal lors de l'année 2008-2009?

Quel est le coût exhaustif pour le Conseil municipal?

Quel est le montant total des diverses dépenses – hors prime de fonction – du président du Conseil municipal pour l'année 2008-2009 (notes de frais, remboursements divers, dîners «individuels»)? Le cas échéant, ont-elles été validées par le bureau ou annoncées à ce dernier?

Combien d'avis de droit ont-ils été demandés par le bureau et le président? Quel est le coût total de ceux-ci? Sur quelle ligne budgétaire?

Sur quelle ligne budgétaire sera porté l'ensemble des dépenses du bureau?

Par rapport à la précédente présidence, à combien se monte l'augmentation de tous les frais divers et variés inhérents au fonctionnement du bureau?